



Lantier, le 6 mai 2026

Débarcadère municipal — Fonctionnement

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Voici les modalités d'accès au débarcadère municipal :

- ▶ Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville **avec votre embarcation** afin que nous puissions effectuer l'inspection visuelle. Il s'agit d'une procédure normale en vigueur depuis 2014.
- ▶ Du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 19 h, ainsi que les samedis et dimanches, de 8 h à 20 h Vous devez téléphoner au 819 216-0377.

Lors de votre appel, il est **obligatoire d'avoir votre numéro de vignette**. Si vous ne l'avez pas en main, vous devrez fournir votre **numéro d'enregistrement fédéral**, ce qui nous permettra de confirmer que votre embarcation est bien enregistrée auprès de la municipalité.

De plus, vous devez nous fournir **une photo de l'avant de votre embarcation, une photo du côté, une photo du moteur** ainsi qu'**une photo de la remorque**. Ces images nous permettent de vérifier la **propreté de votre embarcation** avant l'accès au plan d'eau. Le tout doit être transmis **par texto**.

Vous avez perdu votre vignette qui identifie votre embarcation? Nous pouvons vous en émettre une nouvelle.

Pour obtenir une vignette de remplacement, veuillez communiquer avec nous au 819 326-2674 poste 3400/info@municipalite.lantier.qc.ca ou vous présenter à l'hôtel de ville au 118, croissant des Trois-Lacs.

IMPORTANT

Vous changez de bateau? N'oubliez pas de nous en aviser afin d'annuler votre présente vignette et d'enregistrer votre nouvelle embarcation. **Vous vendez votre bateau à un autre citoyen de Lantier?** Merci de nous en aviser afin que nous puissions effectuer les changements nécessaires dans nos dossiers.

Veillez noter que **la municipalité n'est pas responsable des transferts de vignettes annuelles**. Si vous avez déjà payé votre vignette, il vous revient d'assurer le suivi du paiement directement avec l'acheteur.

Nous vous invitons à lire le **code de conduite de l'APLC**, joint à votre facture.

Attention, cette enveloppe contient votre vignette annuelle

Quais et bandes riveraines: protégeons nos lacs ensemble!

Quais abandonnés: sécurité et environnement. L'équipe municipale a constaté que plusieurs vieux quais sont laissés à la dérive ou abandonnés sur nos lacs depuis environ deux ans. En plus de libérer des polluants dans l'eau en se dégradant, **ils représentent un véritable risque d'accident pour les navigateurs.**

- **Disposition:** Veuillez retirer votre vieux quai de l'eau et l'apporter à l'écocentre (ouvert du mercredi au vendredi de 13h à 16h, et le samedi de 9h à 16h). L'abandon d'un quai nécessite une intervention municipale et **est passible d'une amende.**
- **Permis requis:** Un permis municipal est obligatoire pour tout remplacement ou modification de quai, même s'il est exactement de mêmes dimensions.

La bande riveraine: le filtre naturel de nos lacs. La bande riveraine est la zone de végétation naturelle qui borde le lac. Elle agit comme un bouclier indispensable pour filtrer la pollution et prévenir le vieillissement prématuré de nos plans d'eau.

Comment préserver la santé de votre lac?

- **Zéro tonte de pelouse:** La tonte de gazon et le déboisement **sont strictement interdits** dans la bande riveraine. Vous devez conserver les trois strates de végétation naturelle (arbres, arbustes et plantes herbacées) sur une profondeur de 10 mètres (ou 15 mètres si la pente est de 30% et plus) à partir de la *limite du littoral*.
- **Zéro engrais:** N'utilisez aucun engrais, même ceux dits biologiques.
- **Fosses septiques:** Assurez-vous du bon fonctionnement de votre installation sanitaire.
- **Aménagements et accès:** Vous souhaitez aménager un accès au lac, faire une percée visuelle ou modifier la végétation? Un permis municipal est obligatoire avant d'entreprendre tous travaux.

Pour en apprendre davantage: <https://lantier.quebec/la-bande-riveraine-essentielle-a-la-sante-des-lacs/>

Une question ou une demande de permis? Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est là pour vous aider. Communiquez avec nous au 819 326-2674, poste 3404.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration !

Traduction : <https://search.google/intl/fr-CA/ways-to-search/lens/>